

## Première réunion du Conseil exécutif

Apia, Samoa  
10-11 septembre 2018

PROE/EB 01/DT.3  
Page 1

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

#### Objet

1. L'ordre du jour provisoire révisé est joint aux documents de travail sous la référence PROE/EB 01/DT.2/Ann.1/Rév.1.

#### Horaire de travail

2. L'horaire de travail proposé est présenté dans le document PROE/EB01/DT.3/Ann.1.

#### Sous-comités

3. Un Comité de rédaction du rapport sera désigné au début de la Conférence pour aider à la préparation du rapport de la Conférence. Bien qu'il s'agisse d'un comité à composition non limitée, il devrait comprendre au moins 5 ou 6 Membres, dont au moins un francophone. Ce comité est placé sous la direction du Vice-président.

#### Recommandation

4. Le Conseil exécutif est invitée à :
  - **examiner** et **approuver** l'ordre du jour provisoire ;
  - **approuver** l'horaire de travail ; et
  - **constituer** un comité de rédaction à composition non limitée.